DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION CONTINUE

DAFCO/09-446-28 du 12/01/09

RECRUTEMENT DE CONSEILLERS EN FORMATION CONTINUE EN ANNEE PROBATOIRE - ANNEE SCOLAIRE 2009-2010

Références : Décret n 90-426 du 22 mai 1990 (JO du 26 mai 1990)- Note de Service n 90-129 du 14 juin 1990 (BOEN n 25 du 21 juin 1990)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré - Messieurs les

présidents d'université - Monsieur le directeur de l'IUFM - Monsieur le chef de la

DAFIP - Messieurs les inspecteurs d'académie - DSDEN

Affaire suivie par : M. COUSSEAU - Mme GABBANI - Tél : 04 42 93 88 70 ou 80 - Fax : 04 42 93 88

67

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la procédure de recrutement de conseiller en formation continue dans l'académie d'Aix-Marseille pour l'année scolaire 2009-2010, va être lancée.

Je vous saurai gré de bien vouloir porter cette information à la connaissance des personnels relevant de votre autorité.

Les personnels intéressés sont invités à télécharger un dossier de candidature depuis le site suivant :

www.gretanet.com (onglet « recrutement »)

Les documents disponibles sont :

- ¬ la notice (informations sur les fonctions de CFC et modalités de recrutement)
- ¬ la fiche de candidature 1 pour les CFC d'une autre académie
- ¬ la fiche de candidature 2 pour tous les autres candidats

Les dossiers de candidature sont à retourner à :

La Délégation Académique à la Formation Continue Rectorat - DAFCO - Place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1.

Clôture de réception des dossiers de candidature au Rectorat (DAFCO) : le 13 mars 2009.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille